



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6475

du 07/03/2018

**Intégrer un conseil coopératif et citoyen au sein des classes de l'enseignement primaire : lancement d'un dispositif pilote pour l'année scolaire 2018-2019**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveau : fondamental ordinaire et spécialisé

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du
- Année scolaire 2018-2019

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite : 06/04/2018
  - Voir dates figurant dans la circulaire

**Mots-clés :**

Conseil coopératif

**Destinataires de la circulaire**

- A Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- A Messieurs les Gouverneurs de Provinces;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes;
- Aux Directions et Pouvoirs Organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

**Signataire**

Ministre / Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Administration : La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse

**Personne de contact**

Service ou Association : Direction d'Appui de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Nom et prénom	Téléphone	Email
RIFAUT Emmanuel	02/690.85.39	<a href="mailto:emmanuel.rifaut@cfwb.be">emmanuel.rifaut@cfwb.be</a>
PISTONE Isabelle	02/690.82.64	<a href="mailto:isabelle.pistone@cfwb.be">isabelle.pistone@cfwb.be</a>

**Intégrer un conseil coopératif et citoyen au sein des classes de  
l'enseignement primaire : dispositif pilote pour l'année scolaire 2018-2019**

**Vous souhaiteriez faire l'expérience d'un conseil coopératif et citoyen au sein des classes de votre école pour la prochaine rentrée scolaire ?**

**La Direction générale de l'Enseignement obligatoire vous accompagne dans cette démarche : posez votre candidature pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'un dispositif pilote.**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'opérationnalisation des objectifs du Pacte pour un Enseignement d'excellence, et plus particulièrement ceux concernant le renforcement de la démocratie scolaire, l'instauration d'un conseil coopératif et citoyen de la classe hebdomadaire au sein des établissements scolaires a été formulée en précisant que « *ce dernier fera dans un premier temps l'objet de projets pilotes qui seront évalués avant toute généralisation* »<sup>1</sup>.

Afin de répondre à la méthodologie de l'expérience pilote, la Direction générale de l'Enseignement obligatoire lance le présent appel à candidatures afin de permettre à **dix écoles primaires** de bénéficier d'un accompagnement en vue d'instaurer le conseil coopératif et citoyen hebdomadaire pendant l'année scolaire 2018-2019.

Je vous invite à trouver ci-après l'offre du dispositif pilote et les modalités pratiques pour poser sa candidature.

Pour toute information complémentaire sur ce programme, je vous invite à prendre contact avec Emmanuel RIFAUT ([emmanuel.rifaut@cfwb.be](mailto:emmanuel.rifaut@cfwb.be) - ☎ 02 690 85 39) ou Isabelle PISTONE ([isabelle.pistone@cfwb.be](mailto:isabelle.pistone@cfwb.be) - ☎ 02 690 82 64) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

---

<sup>1</sup> Page 309 de l'Avis n°3 du Groupe central – mars 2017 - [http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/04/PACTE-Avis3\\_versionfinale.pdf](http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/04/PACTE-Avis3_versionfinale.pdf)

### Qu'est-ce que le Conseil coopératif et quels sont ses avantages ?

Le conseil coopératif est un lieu privilégié d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté. Il doit permettre à chaque élève de se développer en tant que citoyen et s'inscrit dans les objectifs généraux du Décret « Missions » (article 6).

Par la création d'un espace de parole ritualisé et hebdomadaire, les élèves apprennent les valeurs démocratiques et le fonctionnement qui en découle.

Les élèves apprennent à gérer leurs émotions en intégrant celles-ci dans un cadre rassurant avec l'objectif d'augmenter le sentiment de sécurité de tout un chacun.

Le conseil coopératif est également un lieu de gestion de la classe, de mise en commun des réussites, des difficultés et des échecs, un lieu de réflexion pour trouver consensus et solutions.

### Ce que le présent dispositif pilote vous offre :

- 1/ Une formation spécifique à l'instauration d'un Conseil coopératif et citoyen pour les enseignants de votre établissement scolaire ;
- 2/ Un panier de ressources : un accès à une plateforme « Conseil coopératif et citoyen » pour les enseignants concernés. Ils y trouveront des ressources, des kits pédagogiques, des outils, des vidéos en lien avec la mise en œuvre d'un tel outil au sein de leur classe ;
- 3/ Un accompagnement individualisé : un référent suit l'équipe éducative concernée dans la mise en place du Conseil coopératif et citoyen.
- 4/ Des séances d'échanges de pratiques.
- 5/ Une évaluation de l'impact de l'instauration du Conseil coopératif et citoyen au niveau du climat des classes et de l'école.

### Quels sont les critères de participation et de sélection ?

- ✓ Vous incluez dans votre plan de formation annuel des formations liées aux thématiques suivantes : *gestion du groupe-classe, développement de pratiques collaboratives, gestion des émotions des élèves, développement d'un climat de classe propice à la coopération, développement des habiletés sociales, ...*
- ✓ L'ensemble des membres du personnel de votre établissement participe à la séance d'information organisée au sein de votre école ;
- ✓ Au moins un(e) enseignant(e) de chaque cycle est motivé(e) à s'engager par la mise en place du Conseil coopératif, prêt(e) à y consacrer le temps nécessaire (notamment, une période par semaine) ;
- ✓ Vous désignez au minimum une personne référente du projet au sein de votre établissement ;
- ✓ Votre candidature envisage des prolongements et une pérennisation du dispositif, et si possible, une extension à l'ensemble des classes ;
- ✓ Vous vous engagez et autorisez les enseignants à participer à :
  - Une séance d'information et de prise de connaissance du projet organisée au sein de votre établissement scolaire ;
  - Une journée de formation supplémentaire au cours du premier trimestre de la rentrée scolaire ;
  - Une séance d'intervision organisée au sein de votre école, dans les deux mois suivant la journée de formation ;

- Une matinée d'échanges de pratiques entre les écoles pilotes en mars 2019 ;
- Une réunion de bilan et de partage d'expériences en fin d'année scolaire.

Ces séances répondront, dans la mesure du possible, aux dérogations concernant les jours octroyés en formation continue.

- ✓ Vous vous engagez à ce que des questionnaires, qui vous seront remis, soient complétés par les élèves et les enseignants des classes concernées – en septembre 2018 et en juin 2019 ;
- ✓ Vous avez remis le dossier de candidature complet dans les délais impartis.

#### Etapes de la procédure :

1. Envoyez votre dossier **par courriel** – via le formulaire de candidature, en annexe, à l'adresse suivante : [citoyennete@cfwb.be](mailto:citoyennete@cfwb.be) – au plus tard **le 6 avril 2018**
2. Votre candidature sera soumise à un Comité de sélection qui vérifiera celle-ci avec les critères de participation et de sélection énoncés plus haut.
3. Les écoles sélectionnées seront averties par mail au plus tard le 30 avril 2018

#### Si votre projet est sélectionné :

Dans le courant du mois de juin 2018, vous serez conviés à une première rencontre qui aura pour objectif de présenter le dispositif, dont l'espace-ressources, et de prévoir avec vous les aspects logistiques à l'installation de celui-ci à la rentrée scolaire, en fonction des spécificités de votre établissement scolaire.



FÉDÉRATION  
WALONIE-BRUXELLES

## Intégrer un conseil coopératif et citoyen au sein des classes primaires : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Date limite d'envoi : 6 avril 2018

à renvoyer par courriel à l'adresse [citoyennete@cfwb.be](mailto:citoyennete@cfwb.be)

### Informations

**Nom de l'Établissement scolaire :**

**Numéro FASE :**

**Adresse :**

**Code postal :    Localité :**

**Tél. :**

**Nom et prénom du chef d'établissement :**

**Adresse mail :**

**Téléphone :**

**Réseau : WBE – OS – LSC – LSNC**

**Nombre total d'élèves :**

**Nombre total de classes :**

**Adulte(s)-réfèrent(s) pour le projet :**

<b>Nom :</b>	<b>Nom :</b>
<b>Prénom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Statut :</b>	<b>Statut :</b>
<b>Tél :</b>	<b>Tél :</b>
<b>Courriel :</b>	<b>Courriel :</b>

**Précisez le nombre de classes qui seront concernées et le nom de l'enseignant titulaire :**

**! Au moins un(e) enseignant(e) de chaque cycle est motivé(e) à s'engager par la mise en place du Conseil coopératif, prêt(e) à y consacrer le temps nécessaire (notamment, une période par semaine)**

Classe (l'année)	Nom et prénom de l'enseignant – Adresse mail

## Engagements

**Pourriez-vous confirmer les engagements suivants en cochant les cases correspondantes :**

Vous vous engagez et autorisez l'ensemble des membres de votre personnel à participer à :

Une séance d'information et de prise de connaissance du projet organisée au sein de votre établissement scolaire ;

Vous autorisez les enseignants concernés à participer à :

Une journée de formation supplémentaire en début d'année scolaire ; au cours du premier trimestre de la rentrée scolaire

Une séance d'Intervision organisée au sein de votre école, dans les deux mois suivant la journée de formation ;

Une matinée d'échanges de pratiques entre les écoles pilotes en mars 2019 ;

Une réunion de bilan et de partage d'expériences en fin d'année scolaire.

*Remarque : ces séances répondront, dans la mesure du possible, aux dérogations concernant les jours octroyés en formation continue.*

Vous vous engagez à ce que des questionnaires, qui vous seront remis, soient complétés par les élèves et les enseignants des classes concernées – en septembre 2018 et en juin 2019 ;

## Questionnaire

1. Quelles sont vos attentes concernant l'instauration d'un conseil coopératif et citoyen au sein des classes (ou une partie des classes) de votre établissement scolaire ?
2. Dans votre plan de formation annuel (2018-2019), quelles sont les formations que vous avez sélectionnées avec votre équipe pédagogique et qui se rapprochent de la thématique (*par exemple : gestion du groupe-classe, développement de pratiques collaboratives, gestion des émotions des élèves, développement d'un climat de classe propice à la coopération, développement des habiletés sociales,...*) ?
  - Formations en lien :
  - Aucune.
3. Quelles dimensions de l'éducation à la démocratie sont privilégiées au sein de votre établissement scolaire ?
4. Quel serait le lien entre ce dispositif et votre Projet d'établissement ?
5. Votre école participe-t-elle, ou a-t-elle participé, au cours des deux dernières années, à d'autres dispositifs démocratiques ou de prévention générale ?
  - Si OUI, lesquels ?
  - NON
6. Quels freins percevez-vous par rapport à l'extension du dispositif à l'ensemble des classes de votre établissement scolaire dans les prochaines années ?